intervention camps et activités s'étendant sur plusieurs jours

PARTENA mutualité libre

Comment demander ce remboursement ?

Grâce à MonPartena, votre mutualité en ligne ou à l'appli de la Mutualité Partena : *prenez une photo ou un scan du formulaire complété et demandez votre remboursement de manière numérique.*

***Par courrier adressé** à Mutualité Partena, Sluisweg 2 b1, 9000 Gent.*

La Mutualité Libre Partena
accorde une intervention pour la participation à des camps de vacances ou à des activités s'étendant sur plusieurs jours organisés par une structure établie en Belgique, en France, au Luxembourg, aux Pays-Bas ou en Allemagne. L'intervention s'élève à 5 euros par jour, avec un maximum de 20 jours par an pour les camps. Elle s'élève à 2,5 euros par jour, avec un maximum de 20 jours par an pour les plaines de jeux.

Partena accorde une intervention de 75 euros par an pour un camp de santé (groupes cibles médicaux, par ex., obésité, diabète, asthme,... pour la liste complète, consultez les statuts sur notre site) et une intervention allant jusqu'à 250 euros par an, en cas de participation à des activités s'étendant sur plusieurs jours, organisées pour des handicapés.

Qui peut en bénéficier ?

- Les enfants et jeunes gens bénéficiant d'allocations familiales pour lesquels les cotisations mutualistes sont payées régulièrement.
- Ces interventions ne sont pas cumulables pour un même camp.

Que faire pour en bénéficier ?

- Collez une vignette d'identification de l'enfant qui a participé au camp.
- Faites compléter et viser ce document par l'organisation.
- Seulement pour les camps pour enfants handicapés : une attestation 'd'allocations familiales majorées' est indispensable.

Coordonnées du client ou vignette

Vignette

A compléter par l'organisateur

Nom de l'organisation : .....

Nature de l'activité :
- ☐ Camps (mouvement de jeunesse, école, sport,…)
- ☐ Plaine de jeux
- ☐ Camp de santé
- ☐ Camps pour enfants handicapés

Période de participation : du ...../...../..... au ...../...../..... inclus

Nombre de jours : .....

Montant payé : .....

Cachet de l'organisation et signature du responsable :

Code de nomenclature : **870004** ; plaines de jeux : **870026** ; enfants handicapés : **870015**; camp de santé : **870030**

GT06411D0000000381520500

11/2018 - Uniquement d'application en cas de paiement régulier des cotisations mutualistes. - Les prestations sont remboursables jusqu'à 2 ans après la date de la prestation.